

CONTRAT D'ENGAGEMENT TECHNICIENNE

Entre les soussignées :

240VOLTS

Association loi 1901
21 AVENUE ARISTIDE BRIAND
94230 CACHAN
SIRET : 88262058600025
Licence d'entrepreneur de spectacles : 2021-000416
représentée par Charlotte CUMER, en sa qualité de Présidente.

d'une part,

et :

Madame Alizée BORDEAU

née le 09/10/1992 à BREST (29)
demeurant 36 RUE DU 19 MARS 1962 29620 Lanmeur
N° de Sécurité Sociale : 292102901941490
N° Congés Spectacles : N579911

d'autre part.

Le présent contrat est conclu dans le cadre de la législation du travail, des usages en vigueur dans la profession, de l'article L. 1242-2° du Code du travail et de l'accord interbranche sur le recours au contrat à durée déterminée d'usage dans le spectacle du 12/10/1998. Il est, en outre, régi par les dispositions de la Convention Collective Nationale des Entreprises Artistiques et Culturelles.

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

OBJET

Madame Alizée BORDEAU est engagée selon l'objet suivant :

Profession : Technicienne lumière

Code emploi : TEC230

Spectacle : Le bleu des mappemondes

Numéro d'objet : 247Z27315429

DURÉE DE L'ENGAGEMENT

Le présent engagement couvre la période du 01/10/2025 au 03/10/2025 pour les dates travaillées suivantes :

- 8 heures par jour du 01/10 au 03/10.

Pour un total de 24 heures de travail.

Il ne nous sera, en aucun cas, fait obligation de proroger le présent engagement à expiration. La fin de la période d'engagement prévue aux présentes, prorogée éventuellement de la durée de dépassement, en constitue le terme. Il n'y a lieu à aucun préavis.

LIEUX D'ENGAGEMENT ET HORAIRES DE TRAVAIL

240VOLTS communiquera à Alizée BORDEAU les lieux d'engagement, ainsi que ses horaires de travail.

RÉMUNÉRATION

Il sera alloué à Alizée BORDEAU à titre de salaire la somme de 369,00 euros bruts.

RETRAITE ET CONGÉS PAYÉS

Les cotisations de retraite seront versées à AUDIENS - 7 rue Jean Bleuzen - 92177 VANVES Cedex. L'employeur acquittera ses contributions à la caisse des Congés Spectacles conformément à la législation et dans la limite des plafonds applicables en vigueur.

ABSENCE-MALADIE

En cas de maladie ou d'empêchement d'assurer une répétition ou une représentation, Alizée BORDEAU sera tenue d'en aviser 240VOLTS dans un délai de 24 heures en précisant la durée probable de son absence. En cas de prolongation d'arrêt de travail, Alizée BORDEAU devra transmettre à 240VOLTS, dans les plus brefs délais, le certificat médical justifiant de cette prolongation. En tout état de cause, les parties conviennent expressément qu'en cas de maladie de Alizée BORDEAU, le présent contrat pourra être résilié de plein droit par 240VOLTS et ce, dans le respect des dispositions de la convention collective applicable.

DROIT DE PRIORITÉ ET D'EXCLUSIVITÉ

Le présent contrat donne à 240VOLTS une priorité absolue sur tous les autres engagements que pourrait conclure par ailleurs Alizée BORDEAU, sur la période de l'engagement. La dérogation éventuelle à cette clause devra faire l'objet d'un accord écrit de 240VOLTS.

Alizée BORDEAU ne pourra en aucun cas refuser sa présence à une répétition ou à une représentation pour cause d'engagement extérieur, à quelque moment qu'il-elle ait été prévenu de l'existence de cette répétition ou représentation.

MÉDECINE DU TRAVAIL

Alizée BORDEAU déclare avoir satisfait aux obligations relatives à la Médecine du travail et communiquera à 240VOLTS l'attestation annuelle qui lui a été délivrée par cet organisme.

ASSURANCES

Alizée BORDEAU est tenue d'assurer contre tous les risques tous les objets lui appartenant. 240VOLTS déclare avoir souscrit les assurances nécessaires à la couverture des risques liés aux représentations du spectacle.

LITIGES

En cas de litige portant sur l'interprétation ou l'application du présent contrat, les parties conviennent de s'en remettre à l'appréciation des tribunaux compétents, mais seulement après épuisement des voies amiables (conciliation, arbitrage).

PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

Aux fins de gestion du personnel et de traitement des rémunérations, nous sommes amenés à solliciter des données personnelles vous concernant à l'occasion de la conclusion, l'exécution et le cas échéant, la rupture de votre contrat de travail.

La signature du présent contrat vaut autorisation pour la société de collecter, d'enregistrer et de stocker les données nécessaires.

Outre les services internes de 240VOLTS, les destinataires de ces données sont, à ce jour, les organismes de sécurité sociale, les caisses de retraite et de prévoyance, la mutuelle, France Travail Spectacle, les services des impôts, le service de médecine du travail, les organismes conventionnels et la société Odentas Media SAS, notre prestataire de gestion de la paie.

Ces informations sont réservées à l'usage des services concernés et ne peuvent être communiquées qu'à ces destinataires.

Vous bénéficiez notamment d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des informations vous concernant, que vous pouvez exercer en adressant directement une demande au responsable de ces traitements : Charlotte CUMER, Président, cie240volts@gmail.com.

Fait en double exemplaire,

À CACHAN, le 30/09/2025.

La salariée :

Madame Alizée BORDEAU

{}{Signature Employé;role=Salarié;type=signature;height=60;width=150}}

L'employeur:

Pour 240VOLTS,
Charlotte CUMER,
Présidente.

{}{Signature Employeur;role=Employeur;type=signature;height=60;width=150}}